LEGENDE:

- BETON
- BLOCS PLS LAMBDA
- BLOCS BETON
- BLOCS PLATRE
- ISOLATION
- EAU PLUVIALE - EP (AERIEN)
- EAU PLUVIALE - EP (ENTERRE)
- EAU PLUVIALE - EP RECUPERATION
- EAU SANITAIRE - ES (AERIEN)
- EAU SANITAIRE - ES (ENTERRE)
- EAU FECALE - EF (AERIEN)
- EAU FECALE - EF (ENTERRE)
- AS AVALOIR SIPHONIQUE
- E EVAC. TERRASSES/ PLACETTE
- EXTINCTEUR POUDRE ABC
- AVERTISSEUR D'INCENDIE
- COMMANDE EXUTOIRE FUMEES
- SIRENE
- CENTRALE INCENDIE
- EI1 30 PORTE EI1 30
- PORTE EI1 60
- DF DETECTEUR DE FUMEES
- ECLAIRAGE SECOURS
- DEVIDOIR
- CHEMIN D'EVACUATION

architecte
GIANNAROS ARCHITECTES
Emiel Clauslaan 110 bus a
Deinze 9800
st.giannaros@gmail.com
0475/ 76.87.14

maître de l'ouvrage
BAOBAB REAL ESTATE
Place des Barricades 11
1000 Bruxelles
www.baobabrealestate.be
info@baobabrealestate.be
02/ 537.00.00

projet
HABAY
Avenue de la Gare 94
6720 Habay-la-Neuve
division 1, section A, n° 1018D2, 1018C2, 947D

phase
Demande de Permis

dessin
habay _ 221013.dwg

concerne
Démolition d'une ancienne scierie;
Construction de 57 logements, 2 commerces et 1 bureau
PLAN NIVEAU 0 - BLOC A - B

date	echelle	plan n°
01/03/22	1/50	15

historique | date

Les travaux sont à exécuter conformément au Cahier des Charges de l'Etat, au Cahier des Charges pour travaux de construction privée de la FABI, CSTC, CNC, et aux conditions particulières au projet. Les côtes sont à vérifier par les entrepreneurs, en cas d'erreur ou omission, ceux-ci sont tenus d'en prévenir les architectes avant exécution. Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles de constructions réalisées ou existantes.
Le maître de l'ouvrage est tenu de faire faire a sa charge l'étude d'énergie ainsi que celle de stabilité par un bureau d'étude. Il doit également prévoir un coordinateur de chantier pour la sécurité de celui-ci.

Ce plan est la propriété privée de l'architecte, il ne peut être recopié, modifié ou communiqué à des tiers sans autorisation préalable. (Loi du 16-04-1934).